

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 31 MARS 2016

L'an deux mil seize le 31 mars à 20heures30, le conseil municipal de la commune DE ST MAURICE LA CLOUERE dûment convoqué en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M PAIN Michel, maire

Date de convocation : 12.03.2016

Affichage de la convocation : 12.03.2016

Présents : Mrs PAIN, BIBAUD, DORET, HERAULT, BAILLOT, GUYOT, MASURE, Mmes PEZIN-LEFEBVRE, TEXÈDRE, BOBIN, POTONNET, DELHOUME

Absents : Mmes THIMONIER-CERISIER, VERNEUIL Mrs. BERNARD, Mme POTONNET a été élue secrétaire.

Le compte rendu de la réunion du 17 mars 2016 est approuvé à l'unanimité.

N°20160331_056_MP

Objet : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 ET AFFECTATION DES RESULTATS – commune et budget annexe du lotissement des Vignes

Le compte administratif 2015 est présenté au conseil municipal. M. le maire se retire de la salle. Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité le compte administratif (11 votes Pour) s'arrête les comptes à :

Compte administratif de la commune :

	<i>Résultat 2015</i>	<i>RAR 2016</i>	<i>Résultat</i>
INVESTISSEMENT	- 171 853.18	- 101 981.00 €	- 273 834.18€
FONCTIONNEMENT	380 578.64€		380 578.64€

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, décide d'affecter le résultat comme suit :

_ reporté en fonctionnement : 106 744.46 €

Le compte administratif 2015 du budget annexe Lotissement des Vignes est présenté au conseil municipal. M. le maire se retire de la salle. Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité le compte administratif (11 votes Pour) s'arrête les comptes à :

Compte administratif du budget annexe du lotissement des Vignes :

Dépenses de fonctionnement : 143 195.48€

Recettes de fonctionnement : 143 195.48€

Dépenses d'investissement : 143 195.48€

Recettes d'investissement : 114 570.36€

N°20160331_057_MP

Objet : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 – commune et budget annexe du lotissement des vignes

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget primitif 2016 de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité le budget présenté qui s'élève à :

Commune de ST MAURICE LA CLOUERE :

Section de fonctionnement :..... 1 087 579.46€

Section d'investissement :..... 585 934.18€

Budget annexe du lotissement des vignes :

Section de fonctionnement : 178 205.48

Section d'investissement : 286 390.96€

N°20160331_058_MP

Objet : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2016

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016.

En fonction du budget 2016, le conseil municipal décide d'augmenter de 1% les taux pour 2016 et de les voter ainsi qu'il suit :

- Taxe d'habitation : 16.63
- Taxe foncière bâti : 12.56
- Taxe foncière non bâti : 28.59
- CFE : 14.26